

APPEL À CANDIDATURE
Occupation d'un local au 2^{ème} étage situé à la rue
Vandenboogaerde, 93
1080 Molenbeek-St-Jean

La Commune de Molenbeek-Saint-Jean lance un appel à candidatures pour l'occupation d'un local au deuxième étage situé à la rue Vandenboogaerde, 93.



[Contact](#)

Madame Amal NAJJARI

T: 02/600.49.94 – anajjari@molenbeek.irisnet.be

Commune de Molenbeek-Saint-Jean

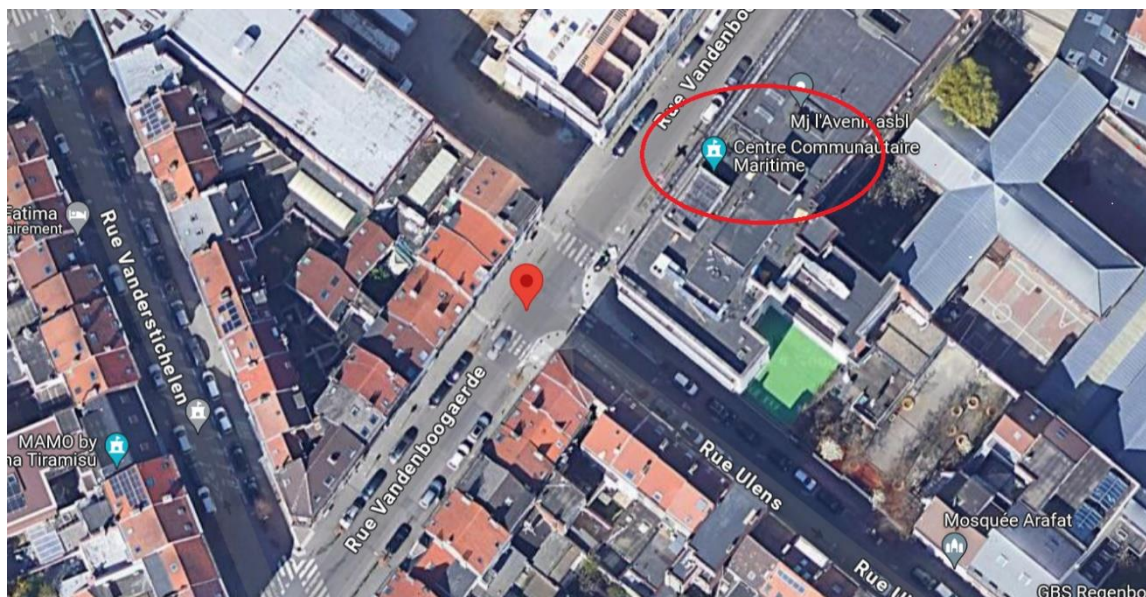
Service des propriétés communales

1. Caractéristiques du bien

La commune met en location un local qui fait partie du “Centre Communautaire Maritime”, partie communale de la copropriété située à la rue Vandenboogaerde, 89-91-93 ;

Le bien à occuper correspond à un bureau d’une superficie de 14,18 m².

2. Situation géographique



3. Occupation recherchée

La Commune soutiendra prioritairement les projets liés aux thématiques culturelles, éducatives, sociales et associatives ouvertes au public et notamment aux habitants de la commune. Le porteur de projet ne devra pas être nécessairement une ASBL mais peut être également une association de fait, un groupe d’habitants.

La période d’occupation sera effective à la signature de la convention d’occupation pour une durée de 3 ans (prolongation possible selon évaluation positive du projet d’occupation).

4. Relations avec la Commune

La Commune de Molenbeek-Saint-Jean est propriétaire du bâtiment. Elle établira avec l'occupant une convention d'occupation fixe, dont les termes seront approuvés par le Collège Communal.

Les occupants devront s'acquitter d'un droit d'occupation correspondant à la grille adoptée par le Collège des Bourgmestre et Echevins en sa séance du 26 février 2014.

Le calcul est le suivant : 7,99€/par m² avec des réductions possibles :

- L'infrastructure ne correspond pas aux critères passifs ou basse énergie : Diminution de 10 % sur le montant du loyer. Cette réduction sera donc appliquée dans ce cas-ci.
- L'infrastructure sera louée par une association non communale à finalité sociale, culturelle, éducative, ... : Diminution de 30 % sur le montant du loyer ;
- L'infrastructure sera louée par une association dont au moins la moitié du conseil d'administration est désignée par l'administration communale ou le CPAS...Diminution de 50 % sur le montant du loyer ;

Le montant des travaux réalisés nécessaires à la bonne occupation du bien pourra être également déduit du loyer à payer. Dans ce cas, une estimation de ces travaux devra être jointe à la note d'intention demandée.

Les occupants devront prendre à leur charge les frais énergétiques liés à l'usage du bâtiment. Toutes activités accueillant du public devront se faire après la réception d'un avis positif du SIAMU demandé par l'occupant.

Les activités sans public sont autorisées d'office.

5. Candidature

5.1. Contenu de la candidature

Voir le formulaire de candidature en fin de document.

5.2. Note d'intention

Le porteur de projet désireux de soumettre sa candidature est prié de le faire au travers d'une note d'intention en format papier ou électronique reprenant :

1. Une description sommaire du projet
2. Les motivations liées au projet
3. Les possibilités d'ouverture sur le quartier
4. Prévisions financières ;
5. Un premier planning théorique de l'occupation et des activités
6. Si relevant, les statuts de l'association.

5.3. Dépôt de la candidature

Les candidatures doivent parvenir à l'administration communale au plus tard **le 15/10/2025**:

Service des Propriétés communales – Mme NAJJARI Amal - Bureau 41 – Appel à candidature – VDB93

Soit :

- Par courriel : à l'adresse anajjari@molenbeek.irisnet.be ;
- Par dépôt papier : le dossier sera glissé sous pli définitivement scellé et envoyé à l'adresse :

**Administration communale de Molenbeek-Saint-Jean
20, rue du comte de Flandre, 1080 Bruxelles
A l'attention du service des propriétés communale - Mme NAJJARI Amal**

6. Visite et renseignements

Des visites pourront être organisées par le Service des Propriétés communales avant la remise des dossiers de candidatures, à la demande du porteur de projet potentiellement intéressé.

La visite se fera sur rendez-vous (du lundi au vendredi entre 9h et 16h).

Les candidats potentiels recevront tous les mêmes renseignements, ainsi que les réponses à toutes les questions posées.

7. Procédure de sélection

Les notes seront analysées par le Service des Propriétés communales qui transmettra un rapport au Collège des Bourgmestre et Echevins qui prendra in fine la décision d'attribution. La date de délibération et la composition du jury seront communiquées ultérieurement à chaque candidat.

8. En cas de non-sélection

Toutes les informations contenues dans le dossier peuvent être consultées par l'administration pour établir des statistiques, des études, publications et communications.

Les candidats non-retenus marquent leur accord sur le fait de figurer dans un registre des demandes d'occupations. Les candidats non-retenus marquent leur accord sur le fait qu'ils

peuvent être sollicités par la Commune en cas de désistement d'un autre candidat ou en cas d'autres possibilités d'occupation.

Les candidats non-retenus marquent leur accord sur le fait qu'ils peuvent être sollicités par la Commune en cas de désistement d'un autre candidat ou en cas d'autres possibilités d'occupation.

9. Vues intérieures des locaux





Formulaire de candidature
Occupation d'un local au 2^{ème} étage situé à la rue
Vandenboogaerde 93 - 1080 Molenbeek-St-Jean

Porteur – porteuse de la candidature

Nom :

Prénom : Mme. / M. :

Adresse :

Localité :

Code postal :

Pays :

Nationalité :

Date de naissance :

Courriel :

Téléphone :

Entreprise

Représentant(e)s :

Nom :

Adresse du siège social :

Pays :

Téléphone :

Fax :

Courriel :

Secteur d'activité :

Numéro de TVA et d'enregistrement :

Sont annexés à la présente candidature :

Description du projet

Une description du projet comprenant :

- Une description du projet ;
- Vos motivations ;
- Vos atouts ;
- Prévisions financières ;
- Les démarches éventuelles que vous devez entreprendre avant le démarrage de l'activité

Fait à :

Le :

Signature(s) :